

ANNEXE I  
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION DE LA DÉPENSE

<b>1.</b> Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre IV, intitulé CONSTRUCTION NEUVE ET RECYCLAGE À DES FINS RÉSIDEN­TIELLES, du <i>Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec</i> , R.R.V.Q. chapitre P-10 :	3 525 000 \$
<b>2.</b> Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre V, intitulé RÉNOVATION RÉSIDEN­TIELLE – VOLET SANTÉ, SÉCURITÉ ET STABILISATION, du <i>Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec</i> , R.R.V.Q. chapitre P-10 :	200 000 \$
<b>3.</b> Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre VI, intitulé RÉNOVATION RÉSIDEN­TIELLE - VOLET REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS ET STABILISATION, du <i>Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec</i> , R.R.V.Q. chapitre P-10 :	2 775 000 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>6 500 000 \$</b>

Annexe préparée le 11 février 2013  
et révisée le 10 juin 2013 par :

---

Frédéric Brie, conseiller en gestion financière  
Service du développement économique  
Division de l'habitation